



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Feuilleton et préavis

de l'Assemblée

Le mardi 28 mars 2006 — N° 8

Dix heures

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

Partie 1

AFFAIRES COURANTES

DÉCLARATIONS MINISTÉRIELLES

PRÉSENTATION DE PROJETS DE LOI

DÉPÔTS a) documents
 b) rapports de commissions
 c) pétitions

**INTERVENTIONS PORTANT SUR UNE VIOLATION DE DROIT OU DE
PRIVILÈGE OU SUR UN FAIT PERSONNEL**

QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES

VOTES REPORTÉS

MOTIONS SANS PRÉAVIS

AVIS TOUCHANT LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE

Partie 2

AFFAIRES DU JOUR

AFFAIRES PRIORITAIRES

- 1) Débat sur la motion du ministre des Finances proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.
- 2) Reprise du débat, ajourné le **23 mars 2006** au nom de la députée de Champlain, sur le discours d'ouverture prononcé par le premier ministre le 14 mars 2006,

Et sur les motions de censure suivantes :

De la chef de l'opposition officielle :

QUE l'Assemblée nationale du Québec blâme sévèrement le gouvernement du Parti libéral, et plus particulièrement le premier ministre, pour avoir renié ses engagements pris à l'endroit de la population québécoise.

Du député de Rivière-du-Loup :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement pour son incapacité à présenter un plan pour faire face au choc démographique.

Du député de Masson :

QUE l'Assemblée nationale dénonce le gouvernement libéral qui ne s'est pas encore engagé à faire entériner la réforme du mode de scrutin par la population québécoise.

Du député de Gaspé :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral qui a sabré dans le service de perception des pensions alimentaires administré par Revenu Québec.

Du député d'Ungava :

QUE l'Assemblée nationale blâme sérieusement le gouvernement libéral pour son indifférence et son incompréhension face aux réalités des nations autochtones et du développement du Nord québécois.

De la députée de Duplessis :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement pour ne pas avoir donné suite à la Politique de transport maritime et fluvial.

Du député de Joliette :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement libéral pour sa mollesse et son manque de leadership en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes.

Du député de Saint-Hyacinthe :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral qui s'avère incapable de jouer un rôle exemplaire en matière de promotion et de défense de la langue française et refuse d'accorder à l'Office de la langue française les ressources suffisantes pour remplir adéquatement sa mission.

De la députée de Marie-Victorin :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour sa mauvaise gestion du développement du gouvernement en ligne exposée dans le dernier rapport du Vérificateur général du Québec.

Du député de Drummond :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement pour ne pas avoir respecté ses engagements à l'égard des municipalités québécoises.

Du député des Îles-de-la-Madeleine :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour n'avoir toujours pas investi les sommes nécessaires pour soutenir l'application des principes de développement durable dans le développement de l'agro-environnement.

Du député de Verchères :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement les actions prises par le gouvernement libéral qui vont à l'encontre de la stratégie québécoise qui fixe à 8 % la superficie totale à atteindre par la mise en place d'un réseau d'aires protégées au Québec.

De la députée de Taschereau :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti libéral pour avoir relégué la capitale nationale au dernier rang de ses priorités au cours des trois dernières années.

De la députée de Matapédia :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement pour son incapacité à gérer la crise au sein de l'industrie forestière.

Du député de Chutes-de-la-Chaudière :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement pour son incapacité à donner suite aux recommandations du Vérificateur général quant à la non-utilisation des principes comptables généralement reconnus.

Du député de l'Assomption :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour l'absence de mesure concrète visant à préparer le Québec au choc démographique.

De la députée de Terrebonne :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement pour son retard inexcusable à déposer une politique en condition féminine.

Du député de Berthier :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement libéral pour le retard inadmissible de la Stratégie d'action jeunesse 2005-2008, ainsi que pour les hausses de tarifs et les coupures dans les programmes gouvernementaux qui affectent tout particulièrement les jeunes.

Du député de Dubuc :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral qui s'avère incapable de faire preuve de leadership, en matière de lois professionnelles, dans les nombreux dossiers en attente depuis 2003.

Du député de Nicolet-Yamaska :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement libéral pour sa négligence dans l'entretien des routes de la région du Centre-du-Québec.

De la députée de Laurier-Dorion :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral qui a sabré dans les budgets d'aide à l'intégration des nouveaux arrivants malgré une hausse des niveaux d'immigration au cours des trois dernières années.

Du député de René-Lévesque :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement libéral pour l'attitude de confrontation à l'égard des travailleurs syndiqués québécois.

Du député de Mercier :

QUE l'Assemblée nationale condamne l'inertie et le manque de transparence du gouvernement en matière de culture et de communications.

De la députée de Mirabel :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement libéral qui, par ses hausses de tarifs, appauvrit les retraités du Québec.

DÉBATS D'URGENCE

DÉBATS SUR LES RAPPORTS DE COMMISSIONS

AUTRES AFFAIRES

I. Projets de loi du gouvernement

Consultation générale

Adoption du principe

- 3) Projet de loi n° 2
Loi sur le temps légal
Présenté par le ministre de la Justice le **20 mars 2006**
- 4) Projet de loi n° 88
Loi sur la sécurité privée
Présenté par le ministre de la Sécurité publique le 16 décembre 2004
Rapport de la Commission des institutions (consultation) déposé le **18 octobre 2005**

Étude détaillée en commission

- 5) Projet de loi n° 76
Loi abrogeant la Loi sur la Commission municipale et modifiant diverses dispositions législatives
Présenté par la ministre des Affaires municipales et des Régions le 11 novembre 2004
Principe adopté le **31 mai 2005**, et
Renvoyé à la Commission de l'aménagement du territoire
- 6) Projet de loi n° 80
Loi modifiant la Loi sur la police
Présenté par le ministre de la Sécurité publique le 11 novembre 2004
Principe adopté le **30 novembre 2004**, et
Renvoyé à la Commission des institutions
- 7) Projet de loi n° 86
Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives
Présenté par le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information le 16 décembre 2004
Principe adopté le **5 avril 2005**, et
Renvoyé à la Commission de la culture
- 8) Projet de loi n° 89
Loi sur les activités cliniques et de recherche en matière de procréation assistée et modifiant d'autres dispositions législatives
Présenté par le ministre de la Santé et des Services sociaux le 16 décembre 2004
Principe adopté le **14 avril 2005**, et
Renvoyé à la Commission des affaires sociales
- 9) Projet de loi n° 99
Loi modifiant la Loi concernant la location d'une partie des forces hydrauliques de la rivière Shipshaw
Présenté par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune le 3 mai 2005
Principe adopté le **3 juin 2005**, et
Renvoyé à la Commission de l'économie et du travail

10) Projet de loi n° 125

Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives

Présenté par la ministre déléguée à la Protection de la jeunesse et à la Réadaptation le 20 octobre 2005

Principe adopté le **2 novembre 2005**, et

Rapport de la Commission des affaires sociales (consultation) déposé le 20 mars 2006

11) Projet de loi n° 137

Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants

Présenté par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation le 6 décembre 2005

Principe adopté le **13 décembre 2005**, et

Renvoyé à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation

Prise en considération de rapports de commissions

12) Projet de loi n° 118

Loi sur le développement durable

Présenté par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le 13 juin 2005

Principe adopté le 15 novembre 2005

Rapports de la Commission des transports et de l'environnement (consultations et étude détaillée) déposés le **20 mars 2006**

Adoption

II. Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

13) Projet de loi n° 191

Loi établissant une date fixe pour l'élection des membres de l'Assemblée nationale à compter du 16 avril 2007

Présenté par le député de Rivière-du-Loup le **9 décembre 2004**

14) Projet de loi n° 193

Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général

Présenté par le député des Chutes-de-la-Chaudière le **13 décembre 2005**

- 15) Projet de loi n° 198
Loi modifiant la Loi sur les normes du travail
Présenté par la députée de Lotbinière le **17 juin 2004**
- 16) Projet de loi n° 199
Loi modifiant la Loi sur les transports
Présenté par le député de Chutes-de-la-Chaudière le **20 octobre 2004**
- 17) Projet de loi n° 390
Loi interdisant la distribution de sacs de plastique non biodégradables
Présenté par le député de Lac-Saint-Jean le 27 avril 2005
Reprise du débat ajourné au nom du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le **11 mai 2005**
- 18) Projet de loi n° 391
Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics
Présenté par le député de Rivière-du-Loup le **3 mai 2005**
- 19) Projet de loi n° 392
Loi proclamant la Journée internationale de la paix
Présenté par le député de Mercier le **18 mai 2005**

Étude détaillée en commission

- 20) Projet de loi n° 197
Loi facilitant les dons d'organes
Présenté par le député de Viau le 16 décembre 2004
Principe adopté le **19 avril 2005**, et
Renvoyé à la Commission des affaires sociales

Prise en considération de rapports de commissions

Adoption

III. Projets de loi d'intérêt privé

Consultation et étude détaillée en commission

- 21)** Projet de loi n° 231
Loi concernant la Ville de Portneuf
Présenté par le député de Portneuf le **12 mai 2005**, et
Renvoyé à la Commission de l'aménagement du territoire
- 22)** Projet de loi n° 233
Loi sur la Compagnie du cimetière Saint-Charles
Présenté par la députée de la Peltrie le **19 octobre 2005**, et
Renvoyé à la Commission des institutions

Adoption du principe

Adoption

IV. Motions du gouvernement

- 23)** 15 mars 2006
Motion de la ministre des Relations internationales :

QUE, conformément à l'article 22.3 de la *Loi sur le ministère des Relations internationales*, l'Assemblée nationale approuve le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Selon l'article 22.3 de la *Loi sur le ministère des Relations internationales*, cette motion ne peut être débattue avant le 25 mars 2006.

- 24)** 23 mars 2006
Motion du ministre de la Justice :

QUE l'Assemblée nationale :

- I** Fasse siennes la position et les justifications du gouvernement exposées dans sa nouvelle réponse au rapport du Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales pour la période 2001-2004, déposée le 22 mars 2006 par le ministre de la Justice; et

II En ce qui concerne les juges de la Cour du Québec et des cours municipales de Laval, de Montréal et de Québec :

1. Approuve les recommandations 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 du rapport du Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales pour la période 2001-2004 déposé à l'Assemblée nationale le 18 octobre 2001 et portant le numéro de dépôt n° 549-20011018, à l'exception de la partie de la recommandation 6 relative à la pleine indexation de la portion de la rente de retraite acquise depuis le 1^{er} juillet 1990;
2. Rejette la partie de la recommandation 6 du Comité relative à la pleine indexation de la portion de la rente de retraite acquise depuis le 1^{er} juillet 1990;
3. Modifie les recommandations 1, 2 et 12 du Comité, de façon à ce que :
 - a) le traitement annuel des juges puînés de la Cour du Québec soit fixé à :
 - 153 813 \$ au 1^{er} juillet 2001;
 - 157 658 \$ au 1^{er} juillet 2002;
 - 160 811 \$ au 1^{er} juillet 2003;
 - b) les taux des pourcentages de rémunération additionnelle versée aux juges exerçant des fonctions de gestion à la Cour du Québec soient fixés, au 1^{er} juillet 2001, comme suit :
 - juge en chef : 14 %;
 - juge en chef associé : 12 %;
 - juge en chef adjoint : 10 %;
 - juge coordonnateur : 8 %;
 - juge coordonnateur adjoint : 7 %;
 - c) le traitement annuel des juges puînés des cours municipales de Laval, de Montréal et de Québec soit fixé à :
 - 145 573 \$ au 1^{er} juillet 2001;
 - 149 212 \$ au 1^{er} juillet 2002;
 - 152 196 \$ au 1^{er} juillet 2003;
 - d) la rémunération additionnelle versée aux juges exerçant des fonctions de gestion aux cours municipales de Laval, de Montréal et de Québec, les frais de fonction, le régime de retraite et les autres avantages sociaux des juges de ces cours

soient ajustés comme le sont ceux des juges de la Cour du Québec.

III En ce qui concerne les juges des cours municipales autres que celles de Laval, de Montréal et de Québec :

1. Approuve les recommandations 4 et 6 du rapport du Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales pour la période 2001-2004 déposé à l'Assemblée nationale le 18 octobre 2001 et portant le numéro de dépôt n° 549-20011018;
2. Modifie la recommandation 1 du Comité relative à la rémunération par séance et par jour, de façon à ce que, à compter du 1^{er} janvier 2002, leur rémunération soit fixée à :
 - 496 \$ par séance pour une séance de moins de 2 heures;
 - 662 \$ pour une séance de 2 à 5 heures;
 - 1 324 \$ pour une séance de plus de 5 heures;
 - 1 324 \$ pour la rémunération maximale par jour;
3. Modifie la recommandation 2 du Comité, de façon à ce que la rémunération annuelle maximale d'un juge municipal soit portée à 148 288 \$, quel que soit le nombre de cours municipales dans lesquelles il exerce ses attributions;
4. Modifie la recommandation 3 du Comité, de façon à ce que la rémunération des juges municipaux établie aux termes des paragraphes 2 et 3 ci-dessus soit majorée de 2,5 % au 1^{er} janvier 2003;
5. Modifie la recommandation 5 du Comité de façon à ce que, à compter du 1^{er} juillet 2001 :
 - le traitement annuel du juge en chef des cours municipales soit harmonisé avec celui du juge en chef adjoint de la Cour du Québec pour être fixé à 153 813 \$ et qu'une rémunération additionnelle de 10 % et des frais de fonction de 8 500 \$ lui soient accordés;
 - les mêmes avantages sociaux que ceux dont bénéficient les juges de la Cour du Québec, dont le régime de retraite et le régime collectif d'assurances, lui soient accordés;
 - le traitement du juge en chef soit augmenté et indexé de la même façon et en même temps que celui des juges de la Cour du Québec.

V. Crédits budgétaires

- 25) Crédits budgétaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 2007 déposés par la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor le **23 mars 2006** et renvoyés en commission plénière en vue de l'adoption d'un quart de ces crédits.

VI. Débats statutaires

AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION

Partie 3

PROJETS DE LOI ADOPTÉS

(Projets de loi non sanctionnés)

Partie 4

TRAVAUX DES COMMISSIONS

*Le calendrier détaillé des travaux de chaque commission
peut être consulté dans le site Internet de l'Assemblée*

COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Mandat statutaire

- Audition de la sous-ministre des Services gouvernementaux, de la présidente-directrice générale de Services Québec et du sous-ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale concernant la prestation de services du gouvernement en ligne (chapitre 3, rapport du Vérificateur général, tome II, 2004-2005).
- Audition du sous-ministre des Relations internationales sur son rapport annuel de gestion 2004-2005.

COMMISSION DES INSTITUTIONS

Mandat de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- Projet de loi n° 80**, Loi modifiant la Loi sur la police (mandat confié le 30 novembre 2004).
- Projet de loi n° 233**, Loi sur la Compagnie du cimetière Saint-Charles (mandat confié le 19 octobre 2005).

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

Mandat statutaire

- Audition du Commissaire au lobbying sur ses rapports d'activités se terminant au 31 mars 2003, 2004 et 2005.

Mandat réglementaire

Surveillance des organismes publics :
-Investissement Québec.

Mandat d'initiative

-Protection des épargnants au Québec.
-Transparence des finances publiques.
-Mise en place de l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Mandat de l'Assemblée

Consultations particulières :

-**Projet de loi n° 89**, Loi sur les activités cliniques et de recherche en matière de procréation assistée et modifiant d'autres dispositions législatives (mandat confié le 20 mars 2006).

Étude de projets de loi :

-**Projet de loi n° 89**, Loi sur les activités cliniques et de recherche en matière de procréation assistée et modifiant d'autres dispositions législatives (mandat confié le 14 avril 2005).

-**Projet de loi n° 125**, Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives (mandat confié le 2 novembre 2005).

-**Projet de loi n° 197**, Loi facilitant les dons d'organes (mandat confié le 19 avril 2005).

Consultation générale :

- *Garantir l'accès : un défi d'équité, d'efficience et de qualité* et consultation complémentaire en ligne (mandat confié le 15 mars 2006).

Mandat statutaire

-Étude des rapports annuels 2002-2003 des régies régionales de la santé et des services sociaux suivantes : Laurentides, Côte-Nord, Montérégie (déférés le 21 octobre 2003); Québec (déféré le 23 octobre 2003); Saguenay—Lac-Saint-Jean, Montréal-Centre, Abitibi-Témiscamingue, Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, Laval, Lanaudière (déférés le 18 décembre 2003).

-Étude des rapports annuels 2003-2004 des Agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux des régions suivantes : Abitibi-Témiscamingue, Saguenay—Lac-Saint-Jean, Laurentides, Lanaudière, Mauricie et Centre-du-Québec, l'Estrie, Côte-Nord, Laval (déféré le 19 octobre 2004); Montérégie (déféré le 4 novembre 2004); Capitale nationale, Bas-St-Laurent, Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, Outaouais, Chaudière-Appalaches (déféré le 16 décembre 2004); Montréal (déféré le 15 mars 2005); de la régie régionale de la santé et des services sociaux de Nunavik (déféré le 23 novembre 2004) et du centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James (déféré le 16 décembre 2004).

-Étude des rapports annuels de gestion 2004-2005 des Agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux des régions suivantes : Abitibi-Témiscamingue, Laurentides, Saguenay—Lac-Saint-Jean, Lanaudière, Mauricie et Centre-du-Québec, Montérégie (déféré le 19 octobre 2005); Bas-Saint-Laurent, Capitale nationale, Laval, Côte-Nord (déféré le 26 octobre 2005); Montréal, Chaudière-Appalaches, Nunavik, Estrie, Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (déféré le 9 novembre 2005); Lanaudière (déféré le 8 décembre 2005); Outaouais, Baie-James et Montérégie (version corrigée) (déféré le 15 mars 2006).

Mandat réglementaire

Interpellation :

Du député de Borduas au ministre de la Santé et des Services sociaux, sur le sujet suivant : *Les promesses libérales en matière de santé* (avis donné le 23 mars 2006).

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

Mandat de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

-Projet de loi n° 99, Loi modifiant la Loi concernant la location d'une partie des forces hydrauliques de la rivière Shipshaw (mandat confié le 3 juin 2005).

Mandat réglementaire

Surveillance des organismes publics :

- Commission de la santé et de la sécurité du travail.
- Commission des lésions professionnelles.

Mandat statutaire

- Audition du Bureau d'évaluation médicale.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

Mandat de l'Assemblée

Consultations particulières :

- Projet de loi n° 137**, Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants (mandat confié le 15 mars 2006).

Étude de projets de loi :

- Projet de loi n° 137**, Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants (mandat confié le 13 décembre 2005).

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Mandat de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- Projet de loi n° 76**, Loi abrogeant la Loi sur la Commission municipale et modifiant diverses dispositions législatives (mandat confié le 31 mai 2005).
- Projet de loi n° 231**, Loi concernant la Ville de Portneuf (mandat confié le 12 mai 2005).

COMMISSION DE L'ÉDUCATION

Mandat réglementaire

Surveillance des organismes publics :

- Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

Mandat statutaire

-Audition des dirigeants des 18 universités conformément à la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*.

Mandat d'initiative

-La réussite scolaire des autochtones.

COMMISSION DE LA CULTURE

Mandat de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

-**Projet de loi n° 86**, Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives (mandat confié le 5 avril 2005).

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Mandat réglementaire

Surveillance des organismes publics :

- Commission de la qualité de l'environnement Kativik.
- Comité d'évaluation (Qualité de l'environnement de la Baie-James).
- Comité d'examen (Qualité de l'environnement de la Baie-James).

Mandat d'initiative

- La sécurité routière au Québec : les cellulaires au volant, la vitesse excessive, les motocyclistes et les conditions hivernales.
- L'impact du réchauffement climatique dans le Nord-du-Québec.

COMMISSION SPÉCIALE

Mandat de l'Assemblée

Étude de l'avant-projet de loi remplaçant la *Loi électorale* (mandat confié le 15 juin 2005).

Partie 5

QUESTIONS ÉCRITES

Partie 6

PRÉAVIS

I. PRÉAVIS DÉJÀ PARUS

Projets de loi du gouvernement

- a) 23 mars 2006
Loi modifiant la Loi sur le Barreau – *ministre responsable de l'application des lois professionnelles.*
- b) 23 mars 2006
Loi modifiant diverses dispositions législatives d'ordre fiscal – *ministre du Revenu.*

Projets de loi publics au nom des députés

- c) 14 mars 2006
Loi modifiant le Code du travail – *député de Rivière-du-Loup.*
- d) 14 mars 2006
Loi concernant la procédure de sélection des personnes nommées par l'Assemblée nationale et modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale – *député des Chutes-de-la-Chaudière.*
- e) 23 mars 2006
Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite – *député de Richelieu.*

Projets de loi d'intérêt privé

Interpellations

II. NOUVEAUX PRÉAVIS

aa) Motion inscrite par le leader du gouvernement en vertu de l'article 146 du Règlement :

QUE la Commission des transports et de l'environnement, dans le cadre de la proposition des hausses de contributions rendue publique par la SAAQ, entende le président-directeur général de la Société d'assurance automobile du Québec, et ce, selon l'horaire ci-après indiqué :

Le mardi 11 avril 2006

QU'à compter de 9 h 30, et ce, pour une durée de 30 minutes, la commission procède aux remarques préliminaires réparties de la façon suivante : 15 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement et 15 minutes aux députés de l'opposition;

QUE dès la fin de ces remarques, la commission entende le président-directeur général de la Société d'assurance automobile du Québec pour une période de 60 minutes;

QU'au terme de cet exposé, les membres de la commission puissent procéder à un échange d'une durée de 60 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition.

QUE dès la fin des affaires courantes, les membres de la commission poursuivent l'échange avec le président-directeur général de la Société d'assurance automobile du Québec pour une durée de 90 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques finales, partagée de la façon suivante : 15 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement et 15 minutes aux députés de l'opposition.